

Pôle communication
Tél.: 24 66 40

Mardi 17 septembre 2019

DOSSIER DE PRESSE

La Nouvelle-Calédonie, lauréate du projet Territoires d'Innovation



Comment faire de la préservation de la biodiversité calédonienne un moteur de croissance dans le Pacifique, avec le Parc naturel de la mer de Corail comme vitrine

À la suite de l'annonce officielle faite par le Premier ministre Édouard Philippe vendredi 13 septembre, la Nouvelle-Calédonie a appris qu'elle faisait partie des 24 lauréats de l'appel à projets « Territoires d'Innovation » de l'État, porté par la Caisse des dépôts et consignations.

Thierry Santa, président du gouvernement, Philippe Germain, membre du gouvernement en charge notamment de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail et le haut-commissaire de la République, Laurent Prévost, ont présenté le dossier calédonien intitulé *Comment faire de la préservation de la biodiversité calédonienne un moteur de croissance dans le Pacifique, avec le Parc naturel de la mer de Corail comme vitrine*, mardi 17 septembre au gouvernement, en présence des porteurs de projets et des partenaires.

L'appel à projets « Territoires d'innovation »

Géré par la Caisse des dépôts et consignations, et plus spécifiquement par sa direction « Banque des Territoires » au titre du Programme d'Investissements d'Avenir, l'appel à projets « **Territoires d'innovation** » a permis de sélectionner 24 lauréats dont les projets permettent le développement économique du territoire concerné, dans le respect des enjeux de transitions énergétique, écologique, numérique, démographique et sociale.

Cette sélection s'inscrit dans le prolongement de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en décembre 2017, qui avait déjà permis de sélectionner 24 territoires lauréats parmi 117 candidats et de les accompagner en crédits d'études.

Les projets proposés par les candidats sont innovants, expérimentaux et susceptibles d'être reproduits à grande échelle pour répondre aux besoins de transformation exprimés par les acteurs des territoires.

Ils associent les acteurs publics et privés, les populations et usagers, et les forces académiques et de recherche.

Doté d'une enveloppe de 53,55 milliards de francs sur 10 ans, l'appel à projets comprend 17,85 milliards de francs de subventions et jusqu'à 35,7 milliards de francs de fonds propres (c'est-à-dire sous la forme de prises de participation de l'État).

Le Programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs, afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois. Le troisième volet du PIA accompagne plus spécifiquement les réformes structurelles et répond à quatre défis majeurs : la neutralité carbone, l'accès à l'emploi, la compétitivité par l'innovation et l'État numérique.

La candidature de la Nouvelle-Calédonie

Depuis fin 2017, la Nouvelle-Calédonie est en lice pour répondre au Programme d'investissements d'avenir sur le thème des « Territoires d'innovation », dont le cahier des charges a été finalisé en novembre 2018. Au terme de près d'une année d'échanges avec les acteurs du secteur de la mer, de la recherche et de l'innovation, le gouvernement a déposé son dossier de candidature le 26 avril 2019.

Intitulé *Comment faire de la préservation de la biodiversité calédonienne un moteur de croissance dans le Pacifique avec le Parc naturel de la mer de Corail comme vitrine*, le dossier calédonien réunit 15 projets pour un montant global de 8,6 milliards de francs.

Le dossier calédonien a été retenu pour un grand oral début juillet 2019, à l'issue d'une première sélection des réponses écrites.

Un projet avec une grande ambition

Transformer le modèle de croissance de la Nouvelle-Calédonie par la structuration d'un nouvel axe de développement faisant de la préservation de la biodiversité un levier de développement : telle est la grande ambition partagée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les trois provinces.

Le dossier porté par la Nouvelle-Calédonie, conçu en partenariat avec les scientifiques du Consortium pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA), les acteurs économiques du cluster maritime et de l'économie numérique, les institutions, l'Adec et le comité de gestion du Parc naturel de la mer de Corail, s'articule autour de trois axes et présentent 15 projets :

1. Axe 1 : mettre en place des activités d'observation au service d'un triptyque préservation – recherche – valorisation économique (4 projets) :
2. Axe 2 : développer des filières économiques locales contribuant à la préservation / valorisation de la biodiversité (4 projets),
3. Axe 3 : mettre en place les conditions d'un tel changement (7 projets).

Axe 1 : mettre en place des activités d'observation au service d'un triptyque préservation, recherche et valorisation économique

- Acquérir une **flotte permanente de drones sous-marins autonomes** pour avoir une meilleure connaissance des environnements sous-marins profonds et disposer d'outils d'aide à la décision (*pilote : ABYSSA Nouvelle-Calédonie*).
- Déployer le **premier SMART câble opérationnel dans le monde entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu**. Ce câble sera doté de capteurs environnementaux qui fourniront des éléments essentiels au suivi des changements climatiques et à la mise en place de systèmes d'alertes précoces des aléas naturels, notamment des tsunamis (*pilote : OPT-NC*).
- Concevoir et lancer une **sentinelle mobile des océans afin de permettre une surveillance de la qualité des eaux** à des échelles régionales, notamment pour suivre l'impact des activités industrielles et minières dans le cadre d'exploitations des fonds marins (*pilote : laboratoire AEL/LEA, spécialisé en analyses et expertises environnementales*).
- Mettre en place un **hub de données géospaciales** pour assurer la pérennité, l'accessibilité, l'exploitation et la valorisation de données d'observation de toutes origines (terrain, satellite, drones sous-marins du projet Abyssa, câble SMART, etc.) (*pilote : CIPAC*).

Axe 2 : développer des filières économiques locales contribuant à la préservation / valorisation de la biodiversité

- Accompagner la **structuration de la filière des biotechnologies** par la mise en place d'une plateforme analytique biotech mutualisée. L'objectif est de devenir la référence régionale pour l'approvisionnement en extraits naturels originaux et la valorisation de la biodiversité calédonienne (*pilote : Nativ'NC*).
- Mettre en place une plateforme de production pilote et à échelle industrielle pour identifier de **nouveaux actifs végétaux** à forte valeur ajoutée dans les plantes calédoniennes, développer la filière de **production végétale** et les outils d'**éco-extraction innovants** en ciblant les secteurs de la cosmétique et de l'agroalimentaire, localement puis à l'international (*pilote : NC Bioressources*).
- Découvrir et mettre sur le marché des **molécules innovantes issues du monde marin** (principes actifs, bioplastiques, pigments, antibiotiques, probiotiques) par un procédé de production moderne de la biotechnologie (*pilote : BIOTECAL*).
- Valider à l'échelle pilote le modèle technico-économique d'une **ferme de production de spiruline marine** (microalgues) (*pilotes : ADECAL Technopole et Province Nord, via la SAEML NORD AVENIR et un promoteur privé*).

Axe 3 : mettre en place les conditions d'un tel changement

- **Construire une « Cité de la connaissance »**, pouvant accueillir le Musée maritime, la création d'un Musée d'Histoire naturelle, un centre de conférence, un espace d'exposition itinérante, une structure de développement pour projets et entreprises innovantes (incubateur, pépinière, hôtel d'entreprises, plateforme de recherche analytique), des bureaux pour accueillir les équipes du Parc naturel de la mer de Corail, une surface de bureaux complémentaires pour les scientifiques, un espace d'accueil d'entreprises, une zone commerciale destinée à la promotion des productions locales et artisanales à destination du public, et un lieu de restauration / snack (*pilote : la Foncière calédonienne*).
- **Créer un espace de coworking** sur une superficie de plus de 700 m² avec un potentiel de 2 000 m² situés en plein centre-ville de Nouméa. Il offrirait à la communauté un espace agréable où travailler, se réunir et échanger. Ce projet répondrait à de forts besoins exprimés par l'écosystème du numérique (*pilotes : ADE-N - Association pour le Développement des Entreprises du Numérique*).
- Installer une **ferme corallienne sur l'île de Lifou**, dans la baie de Jinek (Tribu d'Easo, District Wetr), pour réhabiliter les sites dégradés par les activités touristiques, préserver les sites naturels en offrant aux touristes croisiéristes des solutions originales pour observer les coraux sans les dégrader et développer l'économie locale (*pilote : province des îles Loyauté*).
- A l'aide de technologies numériques photo-vidéo immersives novatrices (photo et vidéo 360°, réalité virtuelle, etc.), permettre la **sensibilisation et l'appropriation du milieu marin du territoire par la population calédonienne** (écoles, collèges, lycées, public, festival de l'image sous-marine) ; la collecte de données à des fins scientifiques et/ou économiques ; la reconnaissance de cet espace de biodiversité exceptionnel au-delà des frontières ; et la valorisation de la destination donnant suite au classement du lagon au Patrimoine Mondial de l'UNESCO (*pilotes : ODYSSEY et UNDERWATER EARTH*).
- Créer une unité industrielle de **valorisation énergétique des déchets plastiques** créatrice d'électricité qui serait injectée dans le réseau local (*pilote de l'action : A2EP SAS, société calédonienne d'études, d'ingénieries et de conseils*).
- **Valoriser des déchets de poissons** (15 tonnes/an) générés par la pêche artisanale de Lifou, à destination de l'alimentation animale et de la nutraceutique (compléments alimentaires vendus sous forme de pilules ou poudres pouvant avoir un effet physiologique bénéfique ou assurer une protection contre les maladies chroniques (ex : poudre d'arêtes, hydrolysats de protéines de poissons, etc.) (*pilote de l'action : Pôle marin de l'ADECAL Technopole*).
- **Recycler à 100 % les bateaux de plaisance en fin de vie**. Ce recyclage consisterait à broyer puis transformer la fibre composite en objets ou mobiliers urbains, puis de proposer les produits conçus dans les appels d'offres pour agrémenter le littoral calédonien et les aménagements des villes de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique Sud (*pilote : ROYAL RECY BOAT NC*).

Financement du projet

Le Programme d'Investissements d'Avenir « Territoires d'Innovation » pourrait financer jusqu'à 20 % du projet calédonien, dont le montant total s'élève à 8,6 milliards de francs, soit environ 1,7 milliard de francs répartis comme suit :

- 1 milliard de francs sous forme de prises de participation dans des projets,
- 750 millions de francs sous forme de subventions.

La gouvernance du projet

Localement, un **consortium « Territoires d'innovation »**, comprenant l'ensemble des porteurs d'actions, va être mis en place pour veiller à la bonne exécution des actions, garantir leur cohérence et assurer les relations avec la Caisse des dépôts et consignations. Ces missions seront exécutées par une équipe opérationnelle regroupant des effectifs du gouvernement et de l'ADECAL Technopole.

En parallèle, un **conseil stratégique**, réunissant un panel plus large de partenaires, aura pour mission de maintenir la dynamique, garantir une cohérence avec l'ensemble des autres dispositifs de gouvernance et soutenir l'émergence de nouvelles actions, qui pourront être proposées au consortium, ou redirigées vers des vecteurs de financement adaptés. Il sera composé du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, des trois provinces, d'ADECAL Technopole, du monde de la recherche (CRESICA), des clusters concernés, du comité de gestion du Parc naturel de la mer de Corail, du Conservatoire d'espaces naturels ainsi que des principales ONG.

ANNEXE

Le projet calédonien en un coup d'œil

